



Plan de paie

16 septembre 2020

BU HCM – Cegid HR Sprint

Version : juin 2020

Niveau : Document Public

Mise à jour : 16 septembre 2020

Destinataires : Clients – Collaborateurs CEGID

À propos de ce document

Le but de ce document est de présenter les apports et corrections du plan de paie du 16 septembre 2020.

Niveau de confidentialité	Document Confidentiel
Dernière mise à jour	16 septembre 2020
Destinataires	Réservé à un usage strictement interne

Mentions légales

La permission est accordée en vertu du présent Accord pour télécharger les documents détenus par Cegid et pour utiliser l'information contenue dans les documents uniquement en interne, à condition que: (a) la mention de copyright sur les documents demeure sur toutes les copies du matériel ; (b) l'utilisation de ces documents soit à usage personnel et non commercial, à moins qu'il n'ait été clairement défini par Cegid que certaines spécifications puissent être utilisées à des fins commerciales ; (c) les documents ne seront ni copiés sur des ordinateurs en réseau, ni publiés sur quelque type de support, à moins d'en avoir obtenu l'autorisation explicite de Cegid; et (d) aucune modification ne soit apportée à ces documents.

1. Préambule.....	4
1.1. Plan de paie	4
1.2. Informations.....	4
1.3. Préconisations	4
2. Information importante utilisateurs CEGID BUSINESS RH V9..	6
3. Points d’attention utilisateur.....	7
4. DSN.....	8
4.1. Temps partiel cotisant à taux plein	8
5. Exonération COVID 19	10
5.1. Etat.....	10
5.2. Cotisation.....	10
6. Taxe CDDU	13
7. Retenues à la source des non residents.....	14
8. Seuil d’exonération cotisations retraite apprenti.....	15
9. cotisation 00A6 « Limite 1.6 SMIC Contrat en cours »	16
10. Profil LH2 « MSA Participation versée ou bloquée ».....	17

1. PREAMBULE

1.1. Plan de paie

Pour connaître la version du plan de paie, vous pouvez consulter la valeur de l'élément national **9994**. Pour ce plan de paie, elle correspond à la valeur : **16092020,0001**.

1.2. Informations

Les rubriques d'origine conventionnelle présentes dans le plan de paie de Cegid HR Sprint ont été apportées pour répondre à des problématiques ponctuelles sur des points particuliers et précis des dispositions conventionnelles. Les valeurs apportées lors de la création de ces paramétrages n'ont donc pas vocation à être actualisées.

Nous vous informons par conséquent qu'aucune de ces valeurs d'origine conventionnelle n'est plus mise à jour depuis le plan de paie d'octobre 2018.

1.3. Préconisations

Pour une utilisation optimisée, nous vous conseillons la mise en place des niveaux préconisés.

Vous trouverez la [KB0014362](#) - La gestion des niveaux préconisés - dans la base de connaissance de votre portail utilisateurs CEGID.

Pour activer la gestion des niveaux préconisés, dans vos dossiers, vous devez cocher dans les paramètres Sociétés / Préférence : gestion des niveaux et des éléments dossiers.

Paramètres Société

- Paie
 - Paramètres
 - Salarié
 - Caractéristique
 - Génération con
 - N4DS
 - Préférences
 - Formation
 - Interface
 - Compléments
 - Autres
 - DUE dématériel
 - IJSS & maintien
 - eRH
 - DSN

Paie Paramètres Salarié Caractéristiques Génération comptable N4DS **Préférences** Formation Interface Compléments

Modèle d'édition du bulletin
 Par défaut CEGID Bulletin de Paie

Cumul édité en bas de bulletin
 Cumul 1
 Cumul 2
 Cumul 3
 Cumul 4
 Cumul 5
 Cumul 6

Absence éditée en bas de bulletin
 Absence 1
 Acquis
 Pris
 Absence 2
 Acquis
 Pris
 Absence 3
 Acquis
 Pris
 Absence 4
 Acquis
 Pris

Cumul mensuel édité en bas de bulletin
 Champ 1
 Libellé
 Champ 2
 Libellé
 Champ 3
 Libellé

Etat justificatif
 Heure 20 Heures travaillées
 Rémunération 01 Brut avant abattement
 Repas pris Montant rémunération 0500
 Heures exo. 44 Heures complémentaires exonérées

Calendrier
 Édité en Gestion en heures

Visite médicale
 Périodicité Tous les 2 ans
 Nb de zones libres combo 0
 Nb de zones libres montant 0

DUCS
 Factorisation

Gestion des Accidents du travail
 Activer la gestion des accidents du travail
 Activer la gestion automatique des MAJs

Éléments du bulletin
 Gestion des niveaux et des éléments dossier
 Gestion édition Original/Duplicata/Spécimen

Alertes
 Gestion des alertes de paie

Application de paie

Libellé des rubriques
 Mode d'impression rubriques Détail / libellé historique
 Mode de saisie des rubriques Détail / libellé historique

2. INFORMATION IMPORTANTE UTILISATEURS CEGID BUSINESS RH V9

Pour les utilisateurs de **Cegid Business RH V9**, nous vous rappelons l'arrêt définitif de nos services d'assistance et de maintenance au **30 Septembre 2020**. Vous ne bénéficierez plus de nos services d'assistance et de maintenance ni d'aucune mise à jour légale ou fonctionnelle.

Pour assurer une continuité de service sereine et sécurisée, nous vous invitons à évoluer vers notre solution Cegid HR Sprint.

3. POINTS D'ATTENTION UTILISATEUR

Vous trouverez ci-dessous les points apportés qui peuvent nécessiter une attention de l'utilisateur.

Titre	Pages
Temps partiel cotisant à taux plein	P 8 à 9
Exonération COVID 19	P10 à 12
Taxe CDDU	P13
Retenues à la source des non residents	P14
Seuil d'exonération cotisations retraite apprenti	P15

4. DSN

4.1. Temps partiel cotisant à taux plein

Nous adaptons notre paramétrage pour nous conformer aux directives DSN (<http://www.dsn-info.fr/documentation/dsn-phase3-temps-partiel.pdf>).

Pour cela, nous retirons le cumul Z50 « Assiette plafonnée » de la cotisation 2034 « Vieillesse Ass. Vieillesse TA s/Temps Plein ».

Nous modifions la fonction BA04 « Assiette Brut déplafonnée » en ajoutant la soustraction du cumul Z87 « DSN Base brute spécifique ».

Paramétrage des Fonctions DSN

Prédéfini	CEGID	Code	BA04	Libellé	Assiette Brut déplafonnée
Résultat attendu	Numérique	Thème DSN	Base assujettie	Libellé abrégé	Assie Brut dépla
Commentaire					
Ligne n°	01	01	CUM 40 + COB 4920 -		
		02	CUM Z87		

Ainsi, en reprenant l'exemple de la documentation DSN mais avec la valeur du plafond mensuel au 01/01/2020 (3428 euros, pour rappel), vous obtiendrez :

RUBRIQUES	QUANTITE OU BASE	TAUX	A DEDUIRE	A PAYER	CHARGES PATRONALES TAUX	CHARGES PATRONALES MONTANT
0010 Appointement	121,34			2 960,00		
TOTAL BRUT				2 960,00		
2000 Maladie	2 960,00	0,7500	22,20		7,0000	207,20
2030 Ass. Vieillesse TA	2 742,49	6,9000	189,23		8,5500	234,48
2034 Ass. Vieillesse TA s/Temps Plein	685,51				15,4500	105,91
2060 Vieillesse dépl.	2 960,00	0,4000	11,84		1,9000	56,24
2064 Vieillesse dépl.s/Temps plein	739,88				2,3000	17,02
2090 Allocations familiales	2 960,00				3,4500	102,12
2120 Accident du travail	2 960,00				1,1000	32,56
4948 Versement Mobilité expo 50 %	2 960,00				0,8800	26,05
5042 FNAL TA < 50	2 742,49				0,1000	2,74
53M0 Réduction Maladie PS	2 960,00	-0,7500	-22,20			
5700 Contribution solidarité d'autonomie	2 960,00				0,3000	8,88
7020 Assurance Chômage	2 960,00	2,4000	71,04		4,0000	118,40
7180 AGS (FNGS)	2 960,00				0,1500	4,44
71A0 CET Assurance Chômage	2 960,00				0,0500	1,48
73M0 Réduction Assurance chômage PS	2 960,00	-2,4000	-71,04			
7424 Contrib. équilibre technique T1+T2	2 960,00	0,1400	4,14		0,2100	6,22
7434 Contrib. équi. tech. TPlein T1+T2	739,88				0,3500	2,59
74A4 Contrib. équilibre général T1	2 742,49	0,8800	23,59		1,2900	35,38
74A6 Contrib. équilibre général T2	217,51	1,0800	2,35		1,6200	3,52
74C6 Contrib. équi. général TPlein T1	685,51				2,1500	14,74
74C8 Contrib. équi. général TPlein T2	54,37				2,7000	1,47
74Q0 Retraite comp. unifiée T1	2 742,49	3,1500	86,39		4,7200	129,45
74Q6 Retraite comp. unifiée T2	217,51	6,6400	18,79		12,9500	28,17
7830 Retraite comp. unifiée TPlein T1	685,51				7,8700	53,95
7836 Retraite comp. unifiée TPlein T2	54,37				21,5900	11,74
79A8 APEC temps plein 0/1 PSS	685,51				0,0600	0,41
79B0 APEC temps plein 1/4 PSS	54,37				0,0600	0,03
79B6 APEC 0/4 PSS	2 960,00	0,0240	0,71		0,0380	1,07
8994 Forfait social	33,98				20,0000	6,80
9000 CSG déductible	2 908,20	6,8000	197,76			
9206 Formation continue	2 960,00				1,0000	29,60
9208 Taxe d'apprentissage	2 960,00				0,6800	20,13
9256 Contribution au dialogue social	2 960,00				0,0180	0,47
TOTAL CHARGES SALARIALES			534,80			

Code de base assujettie	02 - Assiette brute plafonnée	S21.G00.78.001 Base.Codedebaseassujettie
Montant	2742,49	S21.G00.78.004 Base.Montant
Identifiant technique Affiliation		S21.G00.78.005 Base.IdentifiantTechniqueAffiliation
Numéro du contrat		S21.G00.78.006 Base.NumeroContrat
Code de base assujettie	03 - Assiette brute déplafonnée	S21.G00.78.001 Base.Codedebaseassujettie
Montant	2960,00	S21.G00.78.004 Base.Montant
Identifiant technique Affiliation		S21.G00.78.005 Base.IdentifiantTechniqueAffiliation
Numéro du contrat		S21.G00.78.006 Base.NumeroContrat

Code de base assujettie	22 - Base brute spécifique	S21.G00.78.001 Base.Codedebaseassujettie
Montant	739,88	S21.G00.78.004 Base.Montant
Identifiant technique Affiliation		S21.G00.78.005 Base.IdentifiantTechniqueAffiliation
Numéro du contrat		S21.G00.78.006 Base.NumeroContrat
Code de base assujettie	24 - Base plafonnée spécifique	S21.G00.78.001 Base.Codedebaseassujettie
Montant	685,51	S21.G00.78.004 Base.Montant
Identifiant technique Affiliation		S21.G00.78.005 Base.IdentifiantTechniqueAffiliation
Numéro du contrat		S21.G00.78.006 Base.NumeroContrat

5. EXONERATION COVID 19

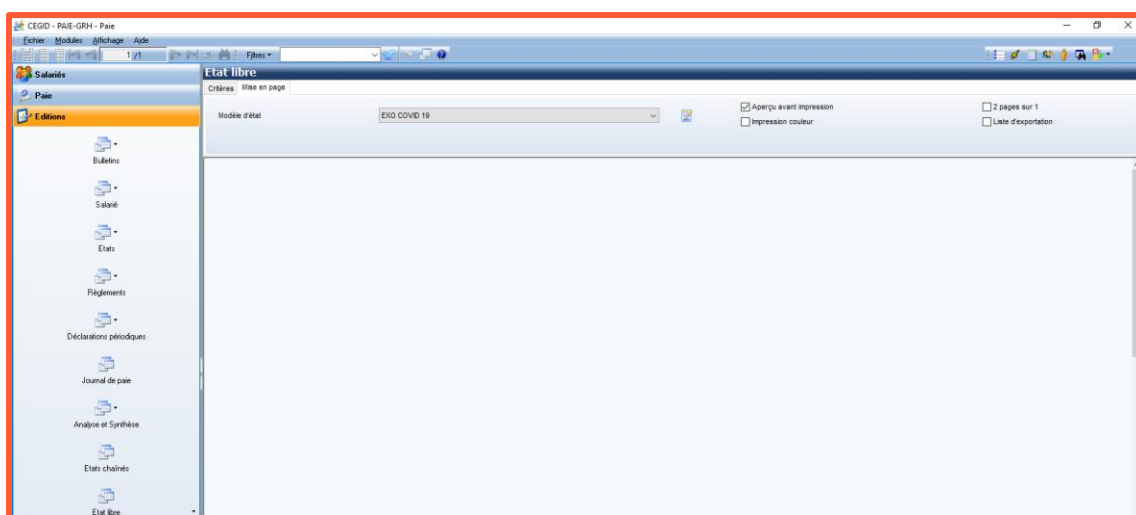
Source DSN INFOS

http://dsn-info.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/2348

http://dsn-info.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/2349

5.1. Etat

Dans le module Paie / Edition /ETAT LIBRE, vous trouverez l'état EXO COVID 19.



Rupture période				CTP667 Exo cotisation Covid 19 U2				CTP051
avril 2020				Réduction	Assiette	Cotisation**	Exonération	20 %
Salarie	Nom	Prénom		avril 2020				
000000001	NON CADRE	TEMPS PLEIN	01/04/2020 30/04/2020	292,13	1 800,00	468,72	176,59	360,00
Rupture période avril 2020				292,13		468,72	176,59	360,00
Attention ! Si vous avez saisi des régularisations sur les mois suivants la période indiquée, vous devrez les calculer manuellement								
Total établissement 001 DOSSIER TYPE MSA				636,15		1 281,77	645,62	984,46

Cet état vous aidera dans le calcul des exonérations de cotisations et l'aide aux paiements de vos dossiers concernés.

Vous trouverez les informations à saisir pour l'exonération et l'aide aux paiements.

5.2. Cotisation

Nous créons la cotisation 2082 «MSA Exonération COVID 19 »

Cotisations : 2082 MSA Exonération COVID 19

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

Prédéfini: CEGID Code: 2082

Libellé: MSA Exonération COVID 19

Nature: Cotisation Thème: URSSAF

Nom court: MSA Exonération C Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme: MSA Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité: <Toutes> Critère d'application: []

Validité

Du: <<Aucun>> Au: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Permet de saisir les régularisations liées à l'exonération COVID 19

DSN code individuelle 910

Cotisations : 2082 MSA Exonération COVID 19

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

	Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Elément variable	[]		<input checked="" type="checkbox"/>	2
Tranche plafond	En Totalité du Salaire				
Taux salarial	<<Aucun>>	[]		<input type="checkbox"/>	2
Taux patronal	<<Aucun>>	[]		<input type="checkbox"/>	2
Forfait salarial	<<Aucun>>	[]		<input type="checkbox"/>	2
Forfait patronal	Elément variable	[]		<input checked="" type="checkbox"/>	2
Minimum salarial	<<Aucun>>	[]			
Maximum salarial	<<Aucun>>	[]			
Minimum patronal	<<Aucun>>	[]			
Maximum patronal	<<Aucun>>	[]			

Cette cotisation permet de saisir les régularisations mensuelles de l'exonération de cotisations pour la MSA.

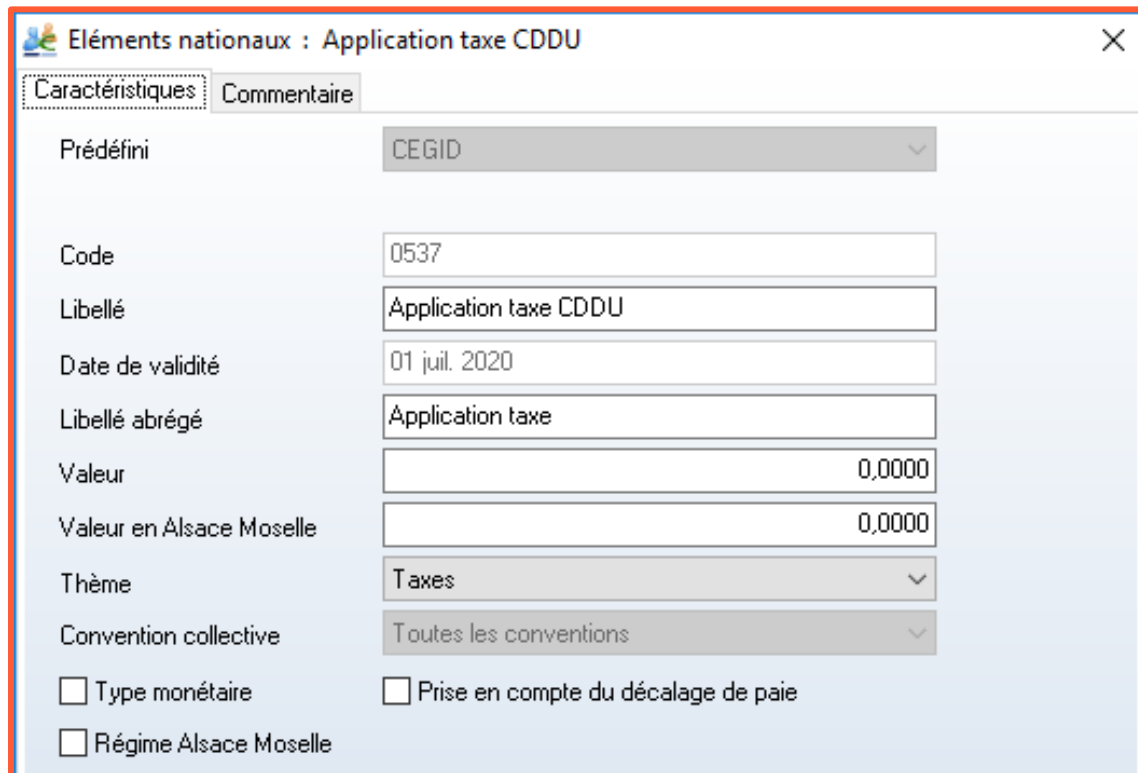
2082	MSA Exonération COVID 19								Bulletin
2082.R01	Rappel MSA Exonération COVID 19	1 322,32				-292,44	01/02/2020	29/02/2020	Bulletin
2082.R02	Rappel MSA Exonération COVID 19	1 800,00				-176,59	01/03/2020	31/03/2020	Bulletin
2082.R03	Rappel MSA Exonération COVID 19	1 800,00				-176,59	01/04/2020	30/04/2020	Bulletin

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la [KB0030049 « Cegid Production Sociale : URSSAF - Exonération exceptionnelle de cotisations et Aide aux paiements »](#) et [KB0030050 « Cegid Production Sociale - MSA : exonération de cotisations et aide aux paiements COVID 19 »](#).

6. TAXE CDDU

La taxe CDDU est supprimée à compter du 1er juillet 2020.

Mise à jour de l'élément national 0537 "Application taxe CDDU" au 01/07/2020 avec la valeur 0.



Caractéristiques	Commentaire
Prédéfini	CEGID
Code	0537
Libellé	Application taxe CDDU
Date de validité	01 juil. 2020
Libellé abrégé	Application taxe
Valeur	0,0000
Valeur en Alsace Moselle	0,0000
Thème	Taxes
Convention collective	Toutes les conventions
<input type="checkbox"/> Type monétaire	<input type="checkbox"/> Prise en compte du décalage de paie
<input type="checkbox"/> Régime Alsace Moselle	

Loi de finance rectificative n°3 au JO du 31 juillet 2020.

7. RETENUES A LA SOURCE DES NON RESIDENTS

A ce jour, aucune publication au BOFIP n'a eu lieu pour la mise à jour des barèmes de tranches de « RAS-NR » au titre de l'année 2020. Le Ministère de l'action et des comptes publics a seulement diffusé les nouvelles valeurs de tranches, dans un « questions-réponses » sur son site d'une part et par une nouvelle version du formulaire Cerfa N°2494 de déclaration de la RAS-NR, dite millésime 2020, d'autre part.

Néanmoins, sans attendre davantage, ces valeurs de tranche sont restituées ci-dessous.

Mise à jour des valeurs des seuils applicable au 01/01/2020

Code	Libellé	Date de validité	de Valeur
0075	Seuil mois impôts à la source 12 %	01/01/2020	1249
0076	Seuil mois impôts à la source 20 %	01/01/2020	3623
1034	Seuil hebdo retenue source 12%	01/01/2020	288
1036	Seuil hebdo retenue source 20%	01/01/2020	836
1038	Seuil jour retenue source 12%	01/01/2020	48
1040	Seuil jour retenue source 20%	01/01/2020	139

8. SEUIL D'EXONERATION COTISATIONS RETRAITE APPRENTI

Pour que le seuil d'exonération soit proratisé en cas d'entrée ou de sortie de l'apprenti pour les cotisations de retraite, nous modifions la variable de paie CHQ0 « Retraite Salaire < 0.79 SMIC » : la variable de paie CJX4 « Salaire < 0.79SMIC Lim Horaire Etab » remplace la variable de paie CHO8 « Seuil exo cotisations sal. Arrondi ».

9. COTISATION 00A6 « LIMITE 1.6 SMIC CONTRAT EN COURS »

Nous modifions la variable de paie CK04 « Limite SMIC*COEFF (EN 0065) » pour qu'elle fasse appelle à l'élément national 0065 « Loi Fillon maj cas général » au lieu de la valeur 1.6.

Variable : CK04 Limite SMIC*COEFF (EN 0065) x

Prédéfini	CEGID		
Code	CK04		
Libellé	Limite SMIC*COEFF (EN 0065)	Nature	Calcul
Thème	Calcul de la paie		

Type de base	Base	Opérateur
Variables de paie	1718 ...	* ...
Eléments nationaux	0065 ...	FIN ...

10. PROFIL LH2 « MSA PARTICIPATION VERSEE OU BLOQUEE »

Ajout des cotisations suivantes dans le profil LH2 « MSA Participation versée ou bloquée » car elles étaient manquantes :

Rubrique	Libellé
00M0	Activité MSA
89T0	Forfait social MSA
90T0	CSG déductible MSA
90T2	CSG non déductible MSA
90T4	CRDS MSA